

MARQUETTE EN OSTREVANT



INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2023

La commune de Marquette-en-Ostrevant organise un accueil de loisirs sans hébergement, ouvert aux enfants et adolescents (3 à 14 ans) **du Lundi 23 Octobre au Vendredi 27 Octobre** soit une semaine complète.

Encadrés par un personnel compétent (animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés), les enfants bénéficient d'activités variées et de qualité, favorisant leur épanouissement.

Thème : L'automne et Halloween

L'accueil se fait au sein du Groupe Scolaire « Les Chrysalides » 11 Bis Rue Amédée Grivillers

ENTRÉE DEVANT POUR LES 3/5 ANS ET CÔTÉ PARKING POUR LES 6/14 ANS

Les enfants sont accueillis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La commune propose également un service de garderie de 7h30 à 9h00 ainsi que la possibilité de restauration à la cantine pour le déjeuner au même tarif que celui de la période scolaire **SUR INSCRIPTION PRÉALABLE** via votre Compte Famille.

NB : Pour les familles qui ne possèdent pas encore de compte sur le site internet de la commune, il vous sera fourni un numéro d'identifiant une fois que l'inscription de votre ou vos enfants ait été enregistrée.

**Les dossiers d'inscriptions seront à retirer en Mairie
à compter du Lundi 25 Septembre 2023.**

**Ils devront être rendus complets et uniquement lors de permanences tenues par Madame Mélanie LEFEBVRE, Directrice, secondée par Marina et / ou Marjorie, le Samedi 30 Septembre 2023 de 8h30 à 12h00 et le Mercredi 04 Octobre 2023 de 8h30 à 12h00 (s'il reste des places disponibles) au Groupe Scolaire « Les Chrysalides » 11 bis Rue Amédée Grivillers.
Aucun dossier ne sera accepté en dehors de celles-ci.**

L'inscription sera validée uniquement dans les conditions suivantes :

1. DOSSIER COMPLET (obligatoire) :

- Dossier de renseignements enfant signé **uniquement pour les familles qui ne possèdent pas encore de compte famille**
- Fiche de réservation signée
- Certificat médical attestant les vaccinations à jour et l'autorisation de la pratique d'activités physiques **sauf ci celui-ci a été remis lors de l'ACM d'Avril ou de Juillet 2023**
- Attestation d'assurance au nom de l'enfant même si déjà fournie à l'école
- Attestation CAF récente **ou** votre avis d'imposition 2023 pour le calcul du quotient familial, à défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué lors de la facturation.



2. Dans la limite des places disponibles.

En cas de maladie chronique, invalidante ou de handicap, un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera à établir ou une demande d'AVS extrascolaire sera à effectuer auprès de la MDPH afin d'accueillir au mieux votre enfant.

NOUVEAUTÉS 2023

En raison de notre capacité d'accueil limitée à 65 places, les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés dans l'une des 4 communes ne sont plus acceptés. Aucune dérogation ne sera prise en compte.

Pour les enfants domiciliés à Wasnes-Au-Bac, Wavrechain-Sous-Faulx et Émerchicourt, l'accès est limité à 15 places disponibles pour l'ensemble de ces 3 communes conventionnées.

Participation des familles de Marquette-en-Ostrevant, Émerchicourt,

Wasnes-Au-Bac et Wavrechain-Sous-Faulx :

Afin de bénéficier du financement de la CAF, le Conseil d'Administration de celle-ci a décidé que la commune devait obligatoirement fixer 3 tarifs. Ceux-ci sont établis en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	26.00€	24.00€
De 751€ à 1 200€	30.00€	26.00€
De 1 201€ à plus	31.00€	28.00€



Le Maire,

Jean-Marie TONDEUR

